

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°6 (arrêté de promulgation du 14 novembre 1936)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 novembre 1936

Numéro JO
n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro
30 novembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu l'arrêté du 1° » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés devieuent exécutoires

Vu le décret au 2 septembre 1990, relatif 4 la mise en application à titre provisoire des dispositions de la convention commerciale franco dominicaine du 4 septembre 1936; inséré au Journal officiel de la République française du 30 septembre 1936

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1596 du 8 octobre 1936

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulguée à la Cote française des Somalis et dépendances le décret du 28 septembre 1936 susvisé relatif à la mise en application, à titre provisoire, des dispositions de la convention commerciale franco-dominicaine du 4 sep-tembre 1936.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet